

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
20 juillet 2010
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 15 juillet 2010, adressée à la Présidente
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Burkina Faso auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux effectués par le Conseil de sécurité durant le mois de décembre 2009, sous la présidence du Burkina Faso (voir l'annexe), qui a été établi sous ma responsabilité à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Michel **Kafando**



Annexe de la lettre datée du 15 juillet 2010 adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Burkina Faso auprès de l'Organisation des Nations Unies

Récapitulatif des travaux effectués par le Conseil de sécurité sous la présidence du Burkina Faso (décembre 2009)

En décembre 2009, sous la présidence du Burkina Faso, le Conseil de sécurité a eu un programme de travail très chargé. Il a examiné l'évolution de la situation en Somalie, au Soudan, à Chypre, en Côte d'Ivoire, au Burundi, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Libéria, au Moyen-Orient, en Iraq et en Guinée et a pris des décisions en conséquence. Il a tenu 27 séances, dont 9 séances publiques, l'une d'elles étant consacrée à un débat sur le danger que le trafic de drogue représente pour la sécurité internationale, 3 séances privées avec les pays fournisseurs de contingents et 15 consultations plénières à huis clos. Le Conseil a adopté 10 résolutions et 5 déclarations du Président. Le Président a également donné lecture de 3 déclarations à la presse.

Afrique

Somalie

Le 3 décembre, le Conseil a tenu des consultations à la suite de l'attentat terroriste perpétré à Mogadiscio le même jour, lors d'une cérémonie de remise des diplômes à des étudiants en médecine somaliens à l'Université Benadir, qui avait tué des civils et les Ministres somaliens de la santé, de l'enseignement supérieur et de l'éducation. Les membres du Conseil ont exprimé leurs préoccupations et condamné cet attentat. À l'issue de la séance, ils ont adopté une déclaration du Président (S/PRST/2009/31), dans laquelle ils condamnaient l'attentat dans les termes les plus énergiques et adressaient leurs condoléances et l'expression de leur sympathie aux familles des victimes ainsi qu'au Gouvernement fédéral de transition et au peuple somalien. Ils y renouvelaient leur soutien au processus de paix de Djibouti, en exhortant les groupes d'opposition à renoncer à la violence et à participer aux efforts de réconciliation. Ils y réaffirmaient aussi leur soutien à la Mission de l'Union africaine en Somalie et remerciaient les Gouvernements ougandais et burundais d'avoir fourni des contingents.

Soudan

À une séance officielle tenue le 4 décembre, le Conseil a entendu un exposé du Procureur de la Cour pénale internationale (CPI), Luis Moreno-Ocampo, qui présentait son dixième rapport conformément aux dispositions de la résolution 1593 (2005) du Conseil. Les membres du Conseil ont noté que, depuis 2005, la Cour avait engagé trois procédures à propos de la situation au Darfour. Ils se sont dits inquiets de la voir se détériorer. Quelques-uns se sont déclarés en faveur du mandat d'arrêt contre le Président soudanais, Omar Al-Bashir, mais d'autres pensaient que, même si le Conseil de sécurité devait lutter contre l'impunité, il lui fallait aussi tenir compte des progrès faits dans la recherche d'un règlement du conflit au Darfour. Ces derniers ont instamment demandé au Conseil de reporter le mandat d'arrêt,

conformément à l'article 16 du Statut de Rome, comme l'avaient demandé l'Union africaine, l'Organisation de la Conférence islamique et le Mouvement des pays non alignés.

Le 7 décembre, le Président du Conseil a donné lecture d'une déclaration à la presse condamnant les attentats des 4 et 5 décembre contre les forces de maintien de la paix de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), qui avaient causé la mort de cinq soldats rwandais, et adressant ses condoléances aux familles des victimes et au Gouvernement rwandais. Les membres du Conseil y encourageaient le Gouvernement soudanais à ouvrir des enquêtes et à veiller à ce que les auteurs des attentats soient retrouvés et traduits en justice, et renouelaient leur plein appui à la MINUAD.

Le 21 décembre, le Conseil a tenu une séance suivie d'un débat à huis clos pour examiner le rapport du Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Darfour (voir S/2009/599). Le Président du Groupe, Thabo Mbeki, et le Président de la Commission de l'Union africaine, Jean Ping, ont, à cette occasion, présenté un exposé au Conseil. À l'issue du débat, le Président du Conseil a donné lecture d'une déclaration à la presse, dans laquelle les membres du Conseil prenaient note avec satisfaction du rapport et des recommandations équilibrées qui y figuraient et se disaient d'avis eux aussi qu'il fallait encore s'attaquer aux causes et aux conséquences du conflit du Darfour. Ils réaffirmaient également leur appui à la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) et à la MINUAD, ainsi qu'au Médiateur en chef conjoint, Djibrill Bassolé, qui s'efforçait de favoriser un règlement politique durable pour le Darfour. Enfin, ils demandaient au Gouvernement soudanais et aux autres parties au Soudan et dans la région de coopérer sans réserve avec le Président Mbeki et son équipe.

Côte d'Ivoire

Le 7 décembre, le Conseil a tenu des consultations sur la situation en Côte d'Ivoire. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Alain Leroy, lui a rendu compte de la situation qui y régnait après le report du premier tour de l'élection présidentielle, d'abord prévu pour le 29 novembre 2009. Selon lui, ce report était dû à des contraintes d'ordre technique et financier. Il a néanmoins relevé les dispositions positives prises par les acteurs ivoiriens et, en particulier, la publication de la liste électorale provisoire. Les membres du Conseil ont pris note du report du premier tour de l'élection présidentielle et accueilli avec satisfaction le communiqué du 3 décembre 2009 du Cadre permanent de concertation selon lequel l'élection serait organisée pour la fin du mois de février ou le début du mois de mars 2010. Le 8 décembre, ils ont adopté une déclaration du Président (S/PRST/2009/33), dans laquelle le Conseil félicitait le Facilitateur, Blaise Compaoré, Président du Burkina Faso, de ses efforts pour entretenir le processus de paix en Côte d'Ivoire, notait avec satisfaction la signature le 17 novembre 2009, par le Président Laurent Gbagbo, de plusieurs textes réglementaires relatifs aux forces armées, dont sept décrets, et demandait instamment aux acteurs ivoiriens de s'occuper des tâches qu'il restait à accomplir pour pouvoir organiser des élections ouvertes, libres, justes et transparentes. Le Conseil y rappelait également qu'il examinerait le mandat et les effectifs militaires de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) avant le 31 janvier 2010 et priait le Secrétaire général de lui présenter un rapport dans cette perspective.

Burundi

Au cours d'une séance officielle tenue le 10 décembre 2009, le Conseil a entendu le Représentant exécutif du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB), Youssef Mahmoud, qui lui a rendu compte de la situation au Burundi, sur la base du rapport du Secrétaire général (S/2009/611). Au cours de la séance à huis clos qui a suivi, les membres du Conseil ont constaté avec satisfaction que le processus de paix avait progressé, du fait de la mise en activité par le Gouvernement burundais du Forum permanent de dialogue des partis politiques. Ils ont également été satisfaits de constater que les parties étaient convenues d'adopter une version révisée du code électoral et que les pourparlers sur la mise en place d'un mécanisme de justice transitionnelle avaient débuté en juillet 2009. Ils ont félicité le BINUB et la Commission de consolidation de la paix d'avoir soutenu le Gouvernement burundais dans ses efforts. Pour finir, ils ont approuvé la recommandation du Secrétaire général tendant à ce que le mandat du BINUB soit prorogé pour une année de plus. Le 17 décembre, le Conseil a adopté la résolution 1902 (2009).

République centrafricaine

Réuni en séance officielle le 15 décembre, le Conseil a entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA), Sahle-Work Zewde, sur le rapport du Secrétaire général (S/2009/627) concernant la situation dans ce pays. Les membres du Conseil ont ensuite tenu des consultations officieuses, au cours desquelles ils ont salué les efforts faits par le BONUCA et la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix pour aider le Gouvernement à consolider la paix, à renforcer la gouvernance et à mener à bien le processus de désarmement, démobilisation et réintégration. Ils se sont félicités de la création du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, appelé à remplacer le BONUCA à partir du 1^{er} janvier 2010. Ils ont instamment demandé au Gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que les préparatifs et la conduite des élections de 2010 se fassent de manière libre, régulière, transparente et crédible. Le 21 décembre 2009, les membres du Conseil ont adopté une déclaration du Président (S/PRST/2009/35) à ce propos.

Libéria

Le 15 décembre, les membres du Conseil ont tenu des consultations pour examiner le rapport du Comité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria. À cette occasion, le Président du Comité, l'Ambassadeur Mohamed Shalgham, Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne, a rendu compte au Conseil des travaux récents du Comité et, en particulier, de l'examen du rapport final du Groupe d'experts sur le Libéria. Les membres du Conseil ont pris note du rapport du Groupe d'experts sur le Libéria, en date du 11 décembre 2009. Ils ont rendu hommage à la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et félicité le Gouvernement libérien de ses efforts pour satisfaire aux conditions de la résolution 1521 (2003). Ils ont en outre étudié la possibilité de proroger pour une année de plus les mesures de sanction et le mandat du Groupe d'experts. En conséquence, le 17 décembre, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1903 (2009).

République démocratique du Congo

Le 10 décembre, le Conseil a tenu avec les pays fournissant des contingents à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) une séance privée qui a été l'occasion de s'entretenir par visioconférence avec le Représentant spécial du Secrétaire général, Alan Doss.

À une séance officielle qui a eu lieu le 16 décembre, le Représentant spécial a rendu compte au Conseil de la situation en République démocratique du Congo. Au cours des consultations qui ont suivi, les membres du Conseil ont pris note du trentième rapport du Secrétaire général (S/2009/623) et constaté que cette situation continuait de mettre la sécurité internationale en péril dans la région. Ils ont condamné les attaques ciblées contre la population civile et les violences sexuelles généralisées, ainsi que le recrutement et l'emploi d'enfants soldats par les groupes armés illégaux, en particulier les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). Ils ont demandé à la MONUC de continuer à collaborer étroitement avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo et à coordonner ses opérations avec les Forces armées de la République démocratique du Congo dans l'est du pays, afin de protéger les civils et d'aider le Gouvernement à rétablir son autorité dans cette région. Les membres du Conseil ont également demandé aux États de la région des Grands Lacs d'agir en coordination pour faire face à la menace qui planait sur la sécurité régionale.

Le 23 décembre, le Conseil a adopté la résolution 1906 (2009), par laquelle il a prorogé le mandat de la MONUC jusqu'au 31 mai 2010.

Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

Le 21 décembre, à la demande d'une délégation, le Conseil de sécurité a tenu des consultations officieuses sur la situation en Guinée. À cette occasion, le responsable de la Division de l'Afrique II du Département des affaires politiques, Sam Ibok, a présenté un exposé au Conseil. Les membres du Conseil se sont à nouveau déclarés préoccupés par le massacre de civils qui s'était produit le 28 septembre 2009 à Conakry et se sont dits prêts à réexaminer la question lorsque le rapport de la Commission d'enquête dirigée par Mohammed Bedjaoui serait publié. Le 23 décembre, à la demande d'une délégation, les membres du Conseil ont de nouveau tenu des consultations pour examiner la même question. Ils ont pris note de la publication du rapport, mais sans pouvoir l'examiner avant qu'il n'ait été traduit dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies et avant d'avoir reçu des instructions de leurs capitales respectives.

Paix et sécurité en Afrique

Le 23 décembre, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1907 (2009) relative à la situation en Somalie et le différend frontalier entre Djibouti et l'Érythrée, dans laquelle il relevait que le refus de l'Érythrée de retirer ses forces pour revenir au *statu quo ante* et de dialoguer avec Djibouti ou d'accepter des contacts bilatéraux, une médiation ou des efforts de facilitation et de respecter le processus de paix de Djibouti mettait en péril la paix et la sécurité internationales. Le Conseil a imposé à son encontre un embargo sur les armes et quelques sanctions individuelles.

Moyen-Orient

Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

Le 7 décembre, le Conseil a tenu avec les pays fournissant des contingents à la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) une séance privée au cours de laquelle les participants ont été informés des faits nouveaux intéressant le mandat de la Force.

Le 14 décembre, au cours de consultations plénières, le Conseil a examiné le rapport du Secrétaire général (S/2009/597) et entendu à cette occasion un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, sur les activités de la Force du 1^{er} juillet au 31 décembre 2009. D'après le Sous-Secrétaire général, la situation était restée calme, et les deux parties, Israël et la République arabe syrienne, avaient continué de respecter le cessez-le-feu. Il a noté que les deux parties continuaient à coopérer avec la Force. Le 16 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1899 (2009), qui prorogeait le mandat de la Force jusqu'au 30 juin 2010, accompagnée d'une déclaration du Président (S/PRST/2009/34).

La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine

Le 17 décembre, le Conseil a entendu un exposé de la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine, présenté par le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, Robert H. Serry. Celui-ci a indiqué que les négociations n'avaient toujours pas repris entre les deux parties, qui se faisaient toujours aussi peu confiance. Il a noté l'annonce faite par le Gouvernement israélien qu'il limiterait une certaine activité de colonisation pendant 10 mois, ainsi que la décision du Conseil central de l'Organisation de libération de la Palestine de prolonger le mandat de la présidence de l'Autorité palestinienne et du Conseil législatif palestinien jusqu'à la tenue d'élections. Il a fait savoir que le Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, était disposé à rester en fonction jusqu'à la tenue d'élections. Un membre du Conseil a pris la parole dans la salle du Conseil. Au cours des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont invité les deux parties à reprendre les négociations. Un certain nombre d'entre eux ont fait part de leur inquiétude devant la situation à Gaza et demandé la pleine application de la résolution 1860 (2009). Quelques-uns ont rappelé combien la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) était importante. Certains ont aussi exhorté Israël à geler toutes les activités de colonisation dans le territoire palestinien occupé.

Iraq : le Fonds de développement pour l'Iraq et le Conseil international consultatif et de contrôle

Le 17 décembre, le Conseil a tenu des consultations et entendu un exposé du Contrôleur, Jun Yamazaki, sur le Fonds de développement pour l'Iraq et le Conseil international consultatif et de contrôle. D'après le Contrôleur, le Gouvernement iraquien avait élaboré un programme assorti de délais pour mettre en œuvre un système complet de comptage de la production pétrolière, qui normalement améliorerait la transparence. Les membres du Conseil ont indiqué que des progrès s'imposaient, sur le plan de la transparence et de la responsabilité, tant dans le

Fonds actuel que dans son successeur. Le 21 décembre, le Conseil a adopté la résolution 1905 (2009).

Europe

Chypre

Le 9 décembre, le Conseil a tenu des consultations pour examiner les rapports du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (FNUCHYP) (S/2009/609) et à sa mission de bons offices dans ce pays (S/2009/610). À cette occasion, le Représentant spécial du Secrétaire général pour Chypre, Taye-Brook Zerihoun, et le Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre, Alexander Downer, ont présenté des exposés au Conseil. Les membres du Conseil ont noté que la situation sur le terrain était restée calme et que les dirigeants chypriote grec et chypriote turc avaient fait des progrès substantiels dans le sens de véritables négociations. Les membres du Conseil ont été heureux d'apprendre que les deux dirigeants avaient annoncé la mise en œuvre de quelques mesures de confiance et ils les ont engagés à mettre en œuvre les mesures restantes pour renforcer la confiance entre les deux communautés. Ils ont félicité la Force et le Conseiller spécial du Secrétaire général de ce qu'ils faisaient pour aider les parties à mener des négociations en règle en vue de parvenir à un règlement global du différend.

Le 14 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1898 (2009) invitant les deux parties à s'engager sans réserves dans des consultations avec la Force sur la démarcation de la zone tampon, en vue de parvenir rapidement à s'entendre sur les questions en suspens. Il y demandait par ailleurs à la partie chypriote turque et aux forces turques de rétablir à Strovilia le statu quo militaire antérieur au 30 juin 2000 et décidait de proroger de nouveau le mandat de la Force de six mois, jusqu'au 15 juin 2010.

Questions d'ordre général

Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR)

Le 3 décembre, le Conseil a tenu un débat pour examiner les rapports annuels (S/2009/394 et S/2009/396) des deux Tribunaux ainsi que leur évaluation de la mise en œuvre de leur stratégie de fin de mandat (S/2009/589 et S/2009/587). Ces rapports ont été présentés par les juges Patrick Robinson, Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, et par Dennis Byron, Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda, assistés de leurs procureurs respectifs, Serge Brammertz et Hassan Jallow.

Les membres du Conseil ont noté que les deux tribunaux n'étaient pas en mesure d'achever leurs travaux en 2010, comme le Conseil de sécurité l'avait recommandé dans ses résolutions 1503 (2003) et 1534 (2004).

Le 16 décembre, le Conseil a adopté les résolutions 1900 (2009) et 1901 (2009), qui soulignaient son intention de proroger, le 30 juin 2010 au plus tard, le mandat de tous les juges de première instance des deux tribunaux, sur la base des projections concernant l'audiencement des affaires, ainsi que le mandat de tous les

juges d'appel jusqu'au 31 décembre 2012, ou jusqu'à l'achèvement de tous les procès auxquels ils siègent si celui-ci intervient à une date antérieure.

Paix et sécurité en Afrique : le trafic de drogue, un danger pour la sécurité internationale

Le 8 décembre, le Conseil a tenu, sous la présidence du Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale du Burkina Faso, Alain Bedouma Yoda, un débat sur le thème « Paix et sécurité en Afrique : le trafic de drogue, un danger pour la sécurité internationale », sur la base d'un document de réflexion présenté auparavant par le Représentant permanent du Burkina Faso (S/2009/615).

Prenant la parole à cette occasion devant le Conseil, le Secrétaire général, le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Antonio Maria Costa, la Commissaire chargée du développement humain et des questions de genre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Adrienne Yandé Diop, et 18 membres de délégations ont souligné avec inquiétude les dangers que représentent pour la sécurité internationale le trafic de drogues et les autres formes de criminalité transnationale organisée qui sévissent dans de nombreuses régions, dont l'Afrique, et le lien de plus en plus fort qui existe entre le trafic de drogues et le financement du terrorisme. Ils ont aussi insisté sur la nécessité de renforcer la coopération transrégionale et internationale, ainsi que la coordination des activités du système des Nations Unies, y compris la coopération avec INTERPOL, pour combattre cette menace aux niveaux national, régional et international.

Ils ont rendu hommage à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour le travail important qu'il avait accompli à cet égard, et demandé à tous les États de s'acquitter de leurs obligations de lutter contre le trafic de drogues et les autres formes de criminalité transnationale organisée, d'adhérer aux conventions internationales existant en la matière, et en particulier aux trois conventions des Nations Unies relatives aux drogues, et de les mettre en œuvre. À la clôture de la séance, le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2009/32).

Organes subsidiaires du Conseil de sécurité

Au cours d'une séance tenue le 14 décembre, le Conseil a entendu des exposés sur les activités de ses organes subsidiaires présentés par les cinq membres sortants suivants :

- M. l'Ambassadeur Le Luong Minh (Viet Nam), Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997), sur la Sierra Leone;
- M. l'Ambassadeur Ranko Viločić (Croatie), Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001), sur la lutte antiterroriste;
- M. l'Ambassadeur Michel Kafando (Burkina Faso), Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1518 (2003), sur l'Iraq;
- M. l'Ambassadeur Abdurrahman Mohamed Shalgham (Jamahiriya arabe libyenne), Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003), sur le Libéria;

- M. l'Ambassadeur Jorge Urbina (Costa Rica), Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), sur la prolifération des armes de destruction massive.

Comité contre le terrorisme et Direction exécutive du Comité contre le terrorisme

Au cours de consultations officielles tenues le 14 décembre, les membres du Conseil ont eu un échange de vues au sujet du rapport sur l'application de la résolution 1373 (2001). Le Conseil a entendu des exposés présentés par M. l'Ambassadeur Ranko Viločić (Croatie), Président du Comité contre le terrorisme, et par Mike Smith, Directeur exécutif de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme.

Les membres du Conseil ont félicité l'équipe de la Direction exécutive de s'être rendue sur place et d'avoir fait son possible pour aider les États de l'Afrique de l'Ouest notamment, qui vivent sous la menace d'Al-Qaïda. Ils ont noté que ces pays s'occupent de fournir toute information nécessaire et de coordonner leurs activités pour combattre le terrorisme. Les membres du Conseil ont exhorté la Direction exécutive à continuer à tâcher de trouver des partenaires pour prêter leur concours à ces pays, séparément ou ensemble, en vue d'améliorer la surveillance des frontières et la maîtrise des armes et des explosifs.
